

comptes n'aurait-il pas sous la main un guide, un « vade-mecum », contenant les différentes décisions de principe prises antérieurement ?

Une petite brochure de 74 pages « *Jurisprudence de la Chambre des comptes* », parue en 1902, constitue un timide essai en ce sens.

Ulveling publiera en 1906 « *Vade-mecum de la Chambre des Comptes, Tiré-à-part - Service sanitaire* » et, finalement en 1910, un autre tiré-à-part de 245 pages : « *Frais de Justice en Matière Répressive.* »

L'auteur dédie cet ouvrage à la Chambre des députés « qui l'a honoré deux fois de ses suffrages. »

Dans l'avant-propos il s'exprime comme suit : « L'Etat ne devant jamais payer aux auxiliaires de la justice plus qu'il ne leur revient d'après les tarifs, les condamnés aux frais ne voudront à leur tour pas payer plus qu'ils ne doivent d'après ces mêmes tarifs. Codifier toutes les dispositions qui régissent les frais de justice en matière répressive et les faire suivre, non seulement d'un commentaire raisonné, mais encore de l'interprétation qui leur a été donnée par les Parquets, le Gouvernement et la Chambre des comptes, tel a été le but de ce travail. Ce recueil est destiné principalement aux travaux de la Chambre des comptes, mais magistrats, médecins, experts, greffiers, huissiers, gendarmes et tous autres auxiliaires de la justice y trouveront peut-être des indications utiles.

« Cette publication est le fruit de notes personnelles que j'avais recueillies déjà comme chef de bureau à la division de la justice au gouvernement et que j'ai continuées pendant les 17 ans que j'ai l'honneur de siéger à la chambre des comptes. »

Ulveling, en bon fonctionnaire et en parfait homme du monde, assistait à toutes les réceptions et cérémonies officielles, à toutes les réunions culturelles et religieuses.

Voici, cueillis dans le tas d'invitations que nous avons par-devers nous, quelques extraits.

Pour le 1. 9. 1910, le curé-doyen Bernard HAAL (1832-1913), « en souvenir de bonne et vieille amitié », prie Auguste Ulveling d'assister à la messe solennelle qu'il célébrera à l'occasion de son cinquantenaire sacerdotal et de prendre part au dîner qui sera servi à la Maison des artisans.